



# EDuCaTioN NaTioNalE

Trimestriel - Abonnement : 3€ - Le n° : 1€ - Imprimé par Welcome service Copy Orléans - Dr de publication Michel de PEYRET  
✉ 10 rue Théophile Naudy 45000 ORLEANS ☎ 02 38 22 38 59 - CPPAP 1021 S 07551 - ISSN 1280-0929

**Bulletin Académique n° 189 de juin 2019**

## Pour un nouvel élan

L'essentiel de l'action d'un syndicat se réalise sur le terrain, au contact des collègues de travail, avec des militant·e·s qui s'investissent pour la défense des personnels considérés comme individus et comme collectif, avec **des valeurs et une cohérence revendicative réfléchie**. Les congrès qui rythment la vie de notre organisation permettent de faire le point sur le travail accompli et de relancer une dynamique, à travers des orientations adoptées pour quatre ans, et influencées par le projet éducatif du Sgen.

A la CFDT et au Sgen, cette réflexion est aussi confédérale et fédérale. Elle suppose une action sur le terrain et dans chaque syndicat, elle implique que des personnes acceptent de **donner du temps et de l'énergie** à la vie syndicale. Pour cela, des moyens existent, notamment en termes de formation et de décharges de service (calculées sur notre nombre d'adhérent·e·s et leurs voix ainsi que celles de nos sympathisant·e·s aux élections professionnelles).

Le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* est entré dans une phase de renouvellement de ses responsables, c'est à **une nouvelle génération de s'engager**. Car les chantiers à prendre en charge ne manquent pas, dans une période où le « *dialogue social* » est méprisé par un gouvernement qui multiplie, à marche forcée, d'inquiétants changements. Ainsi la réforme de la Fonction Publique, celles du lycée (et de la voie professionnelle) contiennent des dispositions inacceptables pour le Sgen-CFDT

**Les préoccupations des collègues sont réelles, justifiées et profondes**, qu'on soit prof du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré, CPE, Psy-EN, administratif ou personnel de direction, titulaire, contractuel, dans l'EAP ou dans le Sup'. Les actions proposées par certaines organisations et collectifs (grèves à répétition et « grève du bac ») ne suffisent pas à rassembler ni à prouver leur efficacité, malgré l'exaspération compréhensible des personnels. Aussi il est urgent de **trouver d'autres manières de mobiliser largement** pour que le système éducatif et la fonction publique évoluent de façon satisfaisante, pour les agents et pour les usagers.

Michel DE PEYRET & Pascale WOLFF



## Bonnes Vacances d'été !



Clôture du Congrès 2019 au Lycée Camille Claudel

**Sommaire** : P. 1 : éditorial. PP. 2 & 3 : Retour de congrès académique. P. 3 : Elections Cneser : bons résultats à Tours et Orléans – Formation des élu·e·s CAPA. P. 4 : Sur notre site : Enfin des infos sur les PIAL – GRETA et GIP-FTLV-IP aux abonnés absents – Une Psychologue du Travail dans l'académie – Refus de stage syndical à des personnels de la MLDS. Crédit photo : L. CALMON, M. DE PEYRET

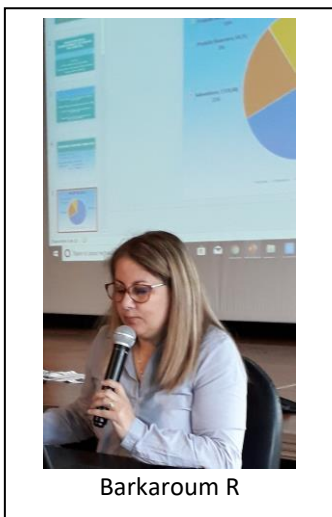
# Retour de congrès académique

Le quatrième congrès du *Sgen-CFDT Orléans-Tours* s'est réuni à Blois, au Lycée Camille Claudel, le 28 mai.

Le congrès a rempli l'ordre du jour proposé ([voir le Cahier du congressiste 28 mai 2019](#)).

## Comptes 2018 et quitus à la Trésorière

Après avoir entendu l'**avis très favorable de la commission des comptes**, l'Assemblée Générale a approuvé les **comptes de l'exercice 2018** présentés par la Trésorière sortante Barkaroum REAILI. Celle-ci a présenté ensuite le **Rapport financier 2015-2018** et répondu à toutes les questions du congrès qui lui a accordé, à l'unanimité, son **quitus**.



Barkaroum R

Parmi les questions posées, le **montant des cotisations** payées par certains adhérents, anormalement bas, alors que les cotisations sont à 3 € par mois pour les collègues en disponibilité (coût de la presse) ou en cas de difficulté financière, pour un an, sur prélèvement automatique.

## Activités 2018-2019

Le Secrétaire académique sortant a fait une **présentation synthétique** du rapport d'activités 2015-2019, lequel a été approuvé à l'unanimité des mandats. Voir : [Schéma activité](#)



Les secrétaires académiques sortants :  
Anne H. et Michel de P.

## Débat d'actualité revendicative

Vincent BERNAUD, Secrétaire national de la Fédération des Sgen-CFDT, a développé deux grands dossiers d'actualité : la **loi Blanquer** (dite « *pour une école de la confiance* ») et la loi de **transformation de la fonction publique**.



Les congressistes ont échangé avec lui sur l'école inclusive et les AESH ainsi que sur le Lycée « Blanquer ».

Puis Didier NEVOUX, Trésorier de la CFDT Centre, a fait un grand panorama de la situation du **côté interprofessionnel** : importance de l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT Centre (20 000 adhérents ; 75 syndicats), de la



Confédération devenue la 1<sup>ère</sup> organisation (dès 2014 en Région Centre), plus de 625 000 adhérents, plus que l'ensemble des adhérents à un parti politique...

Enfin Philippe CALDAS, Secrétaire général du Syndicat de l'Enseignement Privé Centre Val de Loire, est intervenu, notamment sur la lutte contre la loi Blanquer, contre le recours accru aux contractuels, en particulier dans l'enseignement agricole, et il a insisté sur l'adhésion.

## Orientations 2019-2023

Les Orientations du mandat 2019-2023, articulée en 4 parties (*Préambule, Le développement, La réussite aux élections, Nos grands rendez-vous*) ont été exposées et débattues. Elles présentaient l'opportunité d'un débat sur *les moyens de développement et les objectifs et les modalités d'organisation humaine et matérielle pour le mettre en œuvre*.

La résolution entière ainsi amendée a été adoptée par le congrès à l'unanimité des mandats : **Resolution 2019-2023 amendée et votée**.

## Deux motions d'actualité votées au congrès

Le Congrès a voté, à mains levées et à l'unanimité,  
**deux motions** d'actualité :

- Contre la position des Conseils Départementaux qui refusent le **droit à formation et éducation pour les jeunes étrangers isolés**. Les droits des enfants migrants en France doivent être ceux de tous les enfants.
- Pour demander le **maintien d'un service public d'orientation** sur un maillage territorial de proximité afin d'accueillir tous les publics, et pas seulement les jeunes scolarisés et leur donner l'accès à l'information et aux conseils.



## Un Conseil Syndical renouvelé

La composition du Conseil Syndical est assez largement remaniée.

Les **candidat·e·s** présenté·e·s par les antennes départementales :

- d'Eure-et-Loir (Patrick FERANT),
- de l'Indre (Stéphane FOUBERT),
- du Loir-et-Cher (Eric VIGUIER)
- et du Loiret (Elise CHERFIX et Pascale NOGUES)

sont élu·e·s.

Les candidat·e·s sortant·e·s sont également tout·e·s élu·e·s :

- Pascale WOLFF (Eure-et-Loir),
- Véronique DECORNET et Frédéric MITARD (Indre-et-Loire),
- Anne-Cécile BOUVET ; Nelly LARCHEVEQUE et Pascale NOGUES (Loiret).

**Un tiers de notre Commission Exécutive (CE)** est renouvelé, avec l'entrée de :

- Hélène BONNIER
- et Laurent CALMON.

Le reste de la CE est reconduit :

- Gilles CHERTIER,
- Claire MARION (1<sup>er</sup> degré),
- Barkaroum REAILI (Trésorière)
- et Michel de PEYRET (Secrétaire académique).

## Election du CNESER : de bons résultats CFTD !

Le scrutin a eu lieu le 13 juin pour renouveler la composition du **Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche** (CNESER).

**A Tours**, sur le total des suffrages exprimés, nous arrivons en **1<sup>ère</sup> position** avec **27,71 % des voix** devant la FSU (26,93 % et l'Unsa (10,22 %). Médaille d'or !

**A Orléans**, sur le total des suffrages exprimés, nous arrivons en **3<sup>o</sup> position** avec **10,30 % des voix** derrière le SNPTES (17,58 %) et la FSU (50,30 %). Notre présence dans le peloton de tête est moins brillante qu'à Tours mais nous avons quand même la médaille de bronze

**Sur le total des deux universités, la CFTD arrive en 2<sup>o</sup> position à 24,17 %**, derrière la FSU (31,69 %) et devant le SNPTES (10,60 %) et l'Unsa (9,12 %). Médaille d'argent !

Félicitations à nos militant·e·s !

## Formation des élu·e·s CAP

Une formation des élu·e·s en CAP (Commission Administrative Paritaire) animée par Bruno JAOUEN s'est tenue les 4 et 5 juin à Orléans. Elle a réuni une dizaine de participants.

Plusieurs points ont été abordés :

- Le **fonctionnement** collectif et démocratique du syndicat
- Le **rôle des élu·e·s** et les tâches à accomplir, avant et après les CAP (réalisation d'un rétro planning)
- Les **valeurs** de la CFTD portées par les élu·e·s CAP au sein des différentes instances
- Evolution et perspectives du **dialogue social**.

Dans le projet de loi sur la fonction publique (mise en œuvre prévue pour janvier 2020), le rôle des CAP est extrêmement réduit : ces CAP ne traiteront plus des questions de mobilité ou de carrière ; **elles se limiteront à des recours** sur les décisions individuelles défavorables ou les décisions en matière disciplinaire.

Cette formation a été l'occasion d'échanges et de réflexions riches et intéressants sur le rôle et les tâches des élu·e·s au sein des différentes instances auxquelles ils/elles participent.

## En ligne sur notre site

### Enfin des infos sur les PIAL d'Orléans-Tours !

Une expérimentation qui n'a pas eu lieu, du moins dans notre académie, permet au Ministère d'instaurer les **Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés** à la rentrée de septembre 2019. [Lire notre article.](#)

Le 7 novembre 2018, le Sgen-CFDT Orléans-Tours avait écrit à la Rectrice de l'Académie d'Orléans-Tours pour la questionner sur l'expérimentation des PIAL, censée se dérouler dans l'Académie depuis la rentrée 2018. **Ce courrier n'a jamais eu de réponse**, et il nous aura fallu attendre la fin de l'année scolaire et la circulaire de rentrée pour en savoir plus sur ce qui va se mettre en place : c'est encore bien flou, il est difficile de savoir s'il y a eu une expérimentation dans notre académie, si oui où et laquelle, et avec quels résultats.

Toujours est-il qu'il n'est plus question d'expérimenter, il s'agit de mettre en place un dispositif décidé au niveau ministériel, dont les grandes lignes sont dévoilées dans [la circulaire de rentrée.](#)



### GRETA et GIP-FTLV-IP aux abonnés absents

Toujours pas de réponse à notre **troisième demande d'audience, envoyée le 16 mai - Demande d'audience GRETA ter** -incluant les chefs d'établissement support (CESUP) des trois GRETA de l'académie : le Greta Berry, le Greta Cœur 2 Loire et le Greta Val de Loire.

Rappel : ni notre première **Demande d'audience GRETA** envoyée le 4 mars à la Rectrice, ni notre **Demande d'audience GRETA bis** n'ont eu de satisfaction. Lire : [GRETA d'Orléans-Tours : quand il faut insister pour avoir une audience.](#)

## Une Psychologue du Travail pour notre académie

Le Rectorat nous a adressé une information sur le rôle et les missions de la Psychologue du Travail recrutée **en appui de l'équipe médicale de prévention.**

Nous nous réjouissons que le Rectorat se dote **enfin** d'une professionnelle compétente en matière de risques psychosociaux !

Nous avons signalé une **contradiction** dans la note. En effet, au 5<sup>e</sup> paragraphe, en gras, on lit : "*La psychologue du travail n'est pas saisie directement par les agents ou leurs encadrants*". Et à la fin du paragraphe suivant : "*Elle peut être contactée directement à l'adresse suivante*" etc.

Mais une explication logique permet sans doute de **distinguer clairement les deux cas de figure** : en cas de conflit dans un collectif de travail, il faut passer par le médecin de prévention ; en cas d'accident du travail ou pour demander la protection des fonctionnaires, la saisie directe est possible.

## Des personnels de la MLDS empêchés de suivre une formation syndicale !

Une journée de formation sous forme de « *stage intersyndical* » était organisée à Orléans le mardi 18 juin pour la *Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire* (MLDS). Or, à notre connaissance, une demi-douzaine de collègues se sont vu opposer un **refus d'autorisation d'absence**. Ce refus du Rectorat s'appuie sur de prétendues "*nécessités de service*" liées à l'organisation des épreuves du bac.

Le *Sgen-CFDT Orléans-Tours* a vivement protesté auprès du Secrétaire Général du Rectorat... dont la réponse n'ajoute rien au motif invoqué et **ne donne pas suite** à la demande d'accorder à ces collègues les autorisations d'absence demandées. Plusieurs collègues vont saisir la CAPA de leur corps en écrivant à la Rectrice, car il y a là **une entrave à leurs droits syndicaux.**

Lire : [MLDS : des perspectives pas très claires](#)